

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue Lagailoue

32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 06 avril 2011

Délégués de la communauté de communes : DAIGNAN Christian, POLIER Evelyne, BRAEM Bernard, CARLET Serge, TOURNAN J.Claude, LECLERCQ Dominique, MARTINAUD Vincent, TRAVERSE Michel, ORTIZ Isabelle, DARAN Arlette, REVEIL Thierry, DUTECH Yves, TOUZET Eric, LASSAVE Gilbert, LOUBON Jean, COT J.Pierre, BEYRIA Christine, DESPAX J.Pierre, GINESTET Stéphane, PIMOUNET Cédric, LABATUT Richard, MAGNOAC Martine, MORVAN J.Louis, BASSAT Marie-Thérèse, MAGNOUAC Christian, RIBES Bernard, COUSTET Michel, LACOMME Pierre, CHAUBET Serge, DARNAUD Michèle, BELIERES Suzanne, LAGARDE J-Georges, Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, LAREE Guy, BEYRIA Carine, DAROLLES Jean, VIGNAUX Lilian, CARDE Bruno, BONNEFOI Thierry, BIAMOURET Léonce, DARAN Xavier, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard, SANCERRY Alain, PERSOGLIA Michel, LAFFITEAU Alain, DECAMPS J.Pierre, LANCIEN Xavier, MARESTAING J.Marc, DAUBERT Bernard, BROCAS Bernard, CUGNO Patrick, FAURE Léo, GIROUSSENS Sandrine, DAMBIELLE Raymonde, SUDERIE Guy, GUIRAUD François, FORNELLI André, SANSAS Gérard, LIZAUTE Claude, CHAZE Pierre, BENEDET Xavier, BEZIAN J.Pierre, BISOGNANI M.Christine, BLANC J.François, FABRE Delphine, FACCA Jacques, MARQUET Marielle, ROUMIGUIE Pierre, SANTALUCIA Raymond, VILLATE Didier, LEFEBVRE Hervé, MAGNOAC Jean, ZAMUNER Michel, VIDAL Patrick, URIZZI Catherine, SOULA Joëlyne, BREOUS Mitrofan, GAYCHET J.Claude, TAULET Thérèse, LAPALU J.Marc, MARTRES François, BOUZIN Moïse, LASSIRE Daniel.

Absents excuses : Ludovic DE MASCAREL DE LA CORBIERE, CARDE Bruno, STEFFEN Michel, SCHINDLER Gérard.

Procurations : CARLET Serge, BASSAT Marie-Thérèse, LABATUT Richard, PIMOUNET Cédric, LAREE Guy, VIGNAUX Lilian, GIROUSSENS Sandrine, BISOGNANI M.Christine, ROUMIGUIE Pierre.

Monsieur le président ouvre la séance en accueillant les représentants de la commune de Sabaillan : Monsieur BROCAS Bernard et Monsieur CUGNO Patrick. Il informe également l'assemblée de la démission de Madame LABEDAN Janine déléguée communautaire de la commune de Samatan qui sera remplacée par Madame BISOGNANI-OBEDIA Marie –Christine.

-Adoption du procès verbal de la séance du 16 décembre 2010 à l'unanimité

1- Approbation des comptes administratifs 2010 et compte de gestion

Monsieur Dutech présente les résultats de l'exercice 2010.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 2 757 790.68 € et les recettes à 3 340 579.13 €. La section de fonctionnement présente ainsi un excédent cumulé de 582 788.45 € au 31/12/ 2010.

En investissement les dépenses s'élèvent à 2 645 609.24 € dont : remboursement du capital de la dette 439 315.55 €, dépenses d'équipement 2 019 832.32 €, 72 204.45 € report N-1 et 114 256.92 € en opération d'ordre.

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à 2 418 250.89 € qui se décomposent comme suit : 282 129 € de récupération de TVA, 276 403.23 € de subvention et 1 510 600 € d'emprunt, 155 271.45 € en affectation de résultat N-1 et 193 847.21 € en opération d'ordre.

Le déficit compte tenu des reports antérieurs et des restes à réaliser (essentiellement les travaux de l'école de Lombez et de Polastron) s'élève à **342 736.35 €**

Le compte administratif 2010 présente un excédent de clôture de **240 052.10€**

Compte administratif budget annexe voirie

Le budget annexe voirie présente un excédent de fonctionnement cumulé de 20 253.70 €

Compte administratif budget annexe lotissement

Le budget annexe lotissement la Pouche 1 présente un excédent global de 284 955.77€ Le budget annexe lotissement la Pouche 2 présente un déficit de 184 493.75 €

Sans observation particulière le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2010 et les comptes de gestion dressés par Monsieur le Trésorier.

2- Transfert des emprunts de la commune de Sabaillan

Suite à l'adhésion au 1^{er} janvier 2011 de la commune de Sabaillan, Monsieur Dutech présente les emprunts à transférer :

- Prêt DEXIA CREDIT LOCAL : Echéance au 1^{er} Août – Capital restant dû au 01/01/2011 : **3 285.15 €**
- Prêt BANQUE POPULAIRE : Echéance trimestrielle – Capital restant dû au 01/01/2011 : **41 821.27 €**
- Prêt BANQUE POPULAIRE : Echéance trimestrielle - Capital restant dû au 01/01/2011 : **7 021.27 €** Les annuités de cet emprunt seront remboursées par la communauté de communes directement à la commune. Les intérêts seront imputés au compte 661131remboursement d'intérêts 168741autres dettes communes membres du GFP.

Le conseil communautaire accepte le transfert des emprunts de la commune de Sabaillan.

3- Modification du tableau des effectifs

Madame Picamilh présente les modifications à apporter au tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

- Diminution de la durée hebdomadaire d'un poste d'ATSEM de 32 à 30 heures, elle précise que cette diminution est proposée suite à la demande de l'agent concerné.
- Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'ATSEM de 27 à 28 heures afin de prendre en compte les heures complémentaires réellement effectuées.
- De plus elle informe que Monsieur Pierre Jean BASTIEN a sollicité un temps partiel de 85%.

4- Demande d'ouverture d'un Clae à Cazaux Savès : décision du Conseil communautaire

Monsieur Loubon informe le conseil communautaire que suite à une rencontre avec les responsables de l'association les Petits Loups et les élus de Cazaux savès, il s'est engagé à soumettre à l'assemblée la question de l'ouverture d'un Clae à Cazaux.

Il rappelle les faits :

L'Ecole de Noilhan a été réalisée et est ouverte depuis Septembre 2010, elle est constituée de 5 classes et d'un CLAE. Celui-ci fonctionne actuellement avec une directrice et une animatrice et accueille 20 à 22 enfants tous les jours. Il rappelle que cette structure faisait partie intégrante du programme de construction de l'école de Noilhan : une école – un clae.

Pour répondre à la demande des parents d'élèves résidant à Cazaux-Savès, qui évoquaient des difficultés pour se rendre à Noilhan tous les jours (temps de trajet – fatigue des enfants contraints de se lever tôt), il avait été proposé d'ouvrir une garderie à Pompiac, mais cette proposition n'a pas été retenue et actuellement un Clae associatif s'est créé sur Cazaux-Savès. Cette structure n'étant pas viable sans le soutien de la Communauté de Communes du Savès, la question se pose de savoir si la Communauté de Communes reconnaît cette association et consent à l'intégrer dans son fonctionnement.

Monsieur Martinaud présente à l'assemblée un document faisant apparaître les besoins et attentes de l'association les Petits Loups, et mettant en avant l'importance de ce service ; en moyenne 32 enfants fréquentent le Clae actuellement, et 72 sont inscrits.

Monsieur Chaze pose la question : La commune de Cazaux savès a été lésée une première fois, a-t-on le droit de la condamner une deuxième fois ?

De plus il évoque un risque de fermeture de classe sur le RPI, les effectifs sont en baisse et en cas de refus des familles de Cazaux vont déscolariser leurs enfants.

Madame Fabre propose que le Clae de Noilhan soit transféré à Cazaux afin de respecter le principe 1école -1 clae.

Monsieur Magnouac rappelle les circonstances qui ont entraîné cette situation, l'enquête effectuée auprès des parents n'était pas diligentée par la communauté de communes. Le Clae de Noilhan doit être maintenu il ne peut être dissocié de l'ensemble du groupe scolaire. Il rappelle et insiste sur la proposition de créer une garderie à Pompiac afin de répondre aux difficultés rencontrées par certains parents. Monsieur Daubert confirme que la commune est prête pour accueillir une garderie soit dans une salle de classe actuellement disponible, soit à la salle des fêtes.

Monsieur Lefevre souhaite trouver des solutions pour répondre à la demande des parents de Cazaux et demande ne pas se bloquer sur des principes il faut savoir s'adapter aux besoins.

Monsieur Fornelli rappelle le risque de fermeture d'une classe il ne faut pas l'accepter.

Madame Darnaud demande : pourquoi défaire quelque chose qui existe et qui marche ? Il faut penser au bien-être des enfants.

A l'issue de cette discussion Monsieur Loubon propose de passer au vote :

Question : Etes- vous favorable à la création d'un CLAE à Cazaux-Savès ?

Par : - 44 NON

- 35 OUI

- 1 BLANC

Le Conseil Communautaire décide de ne pas soutenir l'action de l'association Les Petits Loups de Cazaux-Savès et de ne pas créer de Clae à Cazaux-Savès.

Monsieur TOURNAN fait part de sa profonde déception et informe que la commune de Cazaux Savès pourrait envisager son retrait de la communauté de communes.

Monsieur FACCA exprime sa consternation.

Questions diverses

- Monsieur Traverse demande des précisions sur un courrier de Monsieur Jean Louis Laffont reçu en mairie qui remet en cause la piste cyclable.

Monsieur Braem intervient en évoquant les relations particulières entretenues avec Monsieur Laffont ancien vice président de la communauté de communes et ancien adjoint de la commune de Cadeillan Il a également déposé un recours contre une décision du conseil municipal de Cadeillan.

En ce qui concerne la communauté de communes sa requête tend à demander au juge administratif de déclarer illégal et annuler le financement par la communauté de communes de la piste cyclable qui relie Barbet à la base de loisirs de Samatan.

- Madame Darnaud demande où en est la réflexion sur le devenir de la communauté de communes évoquée lors des vœux ?

Monsieur Loubon évoque les orientations prises par les maires réunis le 28 janvier 2011.

- La communauté de communes du Savès n'est pas menacée par un regroupement elle peut continuer.
- Si des communes veulent rejoindre la communauté de communes elles seront accueillies.
- A terme la communauté de communes se tournera vers l'Isle Jourdain avec une première étape : la réalisation d'un SCOT vers l'est du département.

Monsieur Chaze souhaite que ce sujet soit inscrit à un ordre du jour afin que l'assemblée puisse acter cette orientation.

- Madame Fabre demande où en est-on de la création du comité de pilotage chargé du dossier de la cuisine centrale ?

Monsieur Loubon propose un appel à candidature. Monsieur Villate se porte volontaire pour diriger ce comité. Accord de l'assemblée.

Fin de la séance à 22 heures 45